



José RAMOS,
Président de la FRTP
Ile-de-France



Vincent GROSSHENNY,
Président de la Commission
Environnement et Transition
Ecologique, FRTP Ile-de-France



EDITO

L'épuisement des ressources naturelles est devenu un enjeu majeur pour notre avenir. A l'origine, une consommation excessive de ces ressources qui a triplé en 50 ans et qui entraîne également des conséquences sur le réchauffement climatique et la biodiversité. Le modèle actuel « extraire, produire, utiliser, jeter » n'est donc plus compatible avec un développement soutenable.

L'économie circulaire est une des réponses que l'on peut apporter pour limiter ces risques. Elle est basée sur l'optimisation des matières premières par notamment l'écoconception, le réemploi et le recyclage des déchets. Cette transition vers l'économie circulaire est pleinement soutenue par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Le secteur des Travaux Publics, conscient de cet enjeu, a pris à bras le corps le sujet de l'économie circulaire. Dans ce contexte, la FRTP Ile-de-France, avec le soutien de l'ADEME Ile-de-France, de la Région Ile-de-France et du CEREMA, a bâti une Feuille de Route Économie Circulaire pour les Travaux Publics.

L'objectif ? Embarquer toutes les parties prenantes – MOA/MOE, entreprises et exploitants de

plateformes de recyclage – dans une dynamique à l'aide d'une boîte à outils pour monter en compétence les acteurs, inciter par la prescription l'intégration de matériaux recyclés dans les ouvrages, favoriser la proposition par les entreprises de variantes environnementales, ...

Cette feuille de route permettra d'atteindre les objectifs réglementaires mais également ceux fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion de Déchets d'Ile-de-France.

Le secteur des Travaux Publics a son rôle à jouer dans la transition écologique et ce sera possible grâce à l'engagement de tous.

SOMMAIRE

- **À la Une** : PRPGD Ile-de France, état d'avancement pour le secteur de la construction
- **La Parole à...** Mohamedou BA, ADEME Ile-de-France
- **Ça se passe chez vous** : L'Essonne, territoire engagé pour l'économie circulaire !
- **Offre de services** : Une boîte à outils en faveur de l'économie circulaire
- **Agenda**
- **À lire**



À LA UNE :

PRPGD Ile-de-France : Etat d'avancement dans le secteur de la construction

Le **PRPGD** (Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets Ile-de-France), adopté en 2019, est un document régional de planification pour les flux de déchets et les installations de tri, de préparation, de valorisation et d'élimination. Ce document contient des **objectifs et des préconisations pour 2025 et 2031**. En Ile-de-France, le PRPGD est combiné à une stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire que la Région a adopté en 2020 dans une démarche volontariste qui fixe des engagements pour la Région et ses partenaires franciliens.

A 1 an de l'échéance des premiers objectifs du PRPGD, nous vous proposons de revenir sur les chiffres clés du BTP en 2020, et de faire un premier état d'avancement.

Tout d'abord, en **2020, 26 millions de tonnes de déchets** ont été générées en Ile-de-France pour le secteur de la construction (Bâtiment et Travaux Publics). **Les déchets du BTP** représentent **69%** des déchets traités à l'échelle régionale. La majorité des déchets sont des déchets inertes et issus de l'activité des Travaux Publics.

Le premier volet du PRPGD concerne la **réduction de la production de déchets**. Un premier constat montre que les ISDI (Installations de Stockage des Déchets Inertes) tendent vers une utilisation maximale de leurs capacités annuelles autorisées entre 2015 et 2020. En parallèle, on observe une **augmentation de 15% de la production des déchets du BTP entre 2015 et 2020**, notamment lié aux chantiers du

Grand Paris Express, et la courbe devrait s'inverser d'ici à 2031.

En outre, **l'objectif du PRPGD est de réduire de 15% la quantité de déchets inertes entre 2015 et 2031 et de 10% les déchets non dangereux non inertes (DNDNI)**, démontrant l'importance de favoriser la valorisation au lieu du stockage.

Le deuxième volet du PRPGD est lié à la production de ressources. En effet, la Région **souhaite doubler sa production de ressources minérales et secondaires entre 2015 et 2031**. Les chiffres de 2020 dessinent une trajectoire encourageante pour les granulats concassés, les terres chaulées et les enrobés recyclés. A l'inverse, la production des graves traitées aux liants chute au lieu d'augmenter.

Sur le **taux de valorisation matière** des déchets du BTP, **il était de 65% en 2020**, un chiffre inférieur à **l'objectif de 70% de valorisation en 2020** du PRPGD et de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte (LTECV). Afin d'atteindre 75% de valorisation déchets en 2025, il est impératif d'accélérer les actions de valorisation.

Les chiffres pour 2022 seront publiés par l'OR-DIF (L'Observatoire régional des déchets en Île-de-France) **à l'automne prochain**, et confirmeront les premières tendances estimées. Si certains chiffres sont encourageants, il reste fort à faire pour atteindre les objectifs de réduction et valorisation des déchets en Ile-de-France, dans une région soumise à une forte raréfaction des ressources naturelles. La Feuille de Route Economie Circulaire (FREC), portée par la **F RTP Ile-de-France**, a pour **ambition de contribuer à l'atteinte des objectifs de la filière** en mettant à disposition un **ensemble de services dont un outil de comptage des flux entrants et sortants**.



LA PAROLE À...



Mohamedou BA,
Référént Déchets des
activités économiques,
déchets du BTP, ADEME
Ile-de-France.

Pourquoi l'ADEME soutient-elle la démarche portée par la FRTP Ile-de-France ?

En tant qu'agence de la transition écologique, **l'ADEME a pour mission d'accélérer le passage vers une société plus sobre et solidaire**, créatrice d'emplois, plus humaine et harmonieuse. Pour atteindre la sobriété matière, **le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire** permet de réduire les consommations des ressources planétaires, limiter le gaspillage et l'impact environnemental, tout en augmentant l'efficacité des services rendus à tous les stades de vie des produits : conception, production, consommation, fin de vie.

A cette fin, **l'ADEME accompagne et mobilise tous les acteurs** : citoyens, acteurs économiques et relais, territoires et chercheurs afin d'accélérer la transition écologique.

Quels enjeux pour développer l'économie circulaire en Ile-de-France dans la construction ?

En 2018, en Ile-de-France, 41 millions de tonnes (Mt) de déchets ont été produites, dont 76 % proviennent du BTP*, reflétant le dynamisme du secteur dans la région capitale.

Développer l'économie circulaire dans la construction en Ile-de-France nécessite une approche intégrée prenant en compte **les défis spécifiques liés à l'urbanisation** et à la densité de population de la région, tout en allant vers des pratiques de construction plus durables.

La gestion de l'espace représente **l'enjeu majeur entre les besoins pour la construction, la gestion des déchets et la préservation de la nature**. L'économie circulaire contribue à réduire la production de déchets et à optimiser l'utilisation de l'espace.

Par ailleurs, un autre enjeu pour développer l'économie circulaire en Ile-de-France est de **réduire la distance de transport des matériaux de construction et favoriser les circuits courts**. D'autant plus en Ile-de-France, où les déplacements sont souvent longs et coûteux en émissions de carbone, **optimiser la logistique de la construction contribue à réduire l'impact environnemental**.

Enfin, **la sensibilisation de toutes les parties** est indispensable pour coordonner les efforts et mobiliser les ressources afin de créer un écosystème favorable à la transition vers des pratiques de construction durables.

*Chiffres-clés ADEME, juin 2023.



ÇA SE PASSE CHEZ VOUS :

L'Essonne, territoire engagé pour l'économie circulaire !

Le 5 février 2024, le Conseil départemental de l'Essonne, le Syndicat des Travaux Publics de l'Essonne (STP 91), le syndicat Routes de France Ile-de-France et la FRTP Ile-de-France ont signé la déclinaison essonienne du **pacte IDRRIM** (Institut de la Route, de la Rue et des Infrastructures pour la Mobilité). L'objectif de ce pacte est de créer une vision commune à l'horizon 2030 pour les infrastructures de mobilité sur les sujets de transitions écologiques et numériques.

L'Essonne est le premier département francilien à signer ce pacte, et y avoir intégré les objectifs de la Feuille de Route Economie Circulaire (FREC). Parmi ces objectifs, on peut citer **le fait d'incorporer 25% d'agrégats d'enrobés recyclés en 2025 et 30% en 2030**, ainsi que de **valoriser systématiquement les variantes environnementales dans les marchés**, puissant levier pour favoriser l'usage de matériaux recyclés.

De plus, afin d'évaluer les performances économie circulaire, la collectivité se dote d'un outil de comptage des flux entrants et sortants développé par la FRTP IDF. Ainsi, le pacte IDRRIM devient un véritable moyen de développer l'économie circulaire sur un territoire. Grâce à cette action, l'Essonne fait la part belle à l'économie circulaire sur ses futurs chantiers de voirie et confirme son statut de collectivité pionnière en Ile-de-France.

LES SIGNATAIRES DU PACTE D'ENGAGEMENT



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



AVEC LE SOUTIEN TECHNIQUE DE :





OFFRE DE SERVICES :

La FRTP Ile-de-France développe une boîte à outils en faveur de l'économie circulaire

La FRTP Ile-de-France a lancé une démarche ambitieuse visant à déployer l'économie circulaire dans les Travaux Publics. Cette démarche s'accompagne d'une offre de services à destination de tous les acteurs de la filière.

Tout d'abord, sur la partie outils, la profession met à disposition **un outil de comptage des flux entrants et sortants** et permettant d'évaluer les performances économie circulaire d'un territoire. L'éco-comparateur de variantes environnementales **SEVE-TP** est également mis à disposition gracieusement pour les entreprises et les maîtres d'ouvrages. La FRTP Ile-de-France propose des formations et webinaires sur ces outils. La profession a également développé une offre de formation à l'économie circulaire pour tous les acteurs, avec un volet en ligne via la plateforme **TP demain**. L'offre de services comprend aussi la mise à disposition d'un ensemble de ressources sur l'économie circulaire : guides techniques, veille réglementaire, boîte à outils.

Pour les exploitants de plateforme de recyclage, un accompagnement plus ciblé leur est proposé via la démarche **Les Recycleurs des Travaux Publics**. Après signature d'une **charte**, les signataires ont accès à une offre de service dédiée et à des réunions d'information sur les actualités du secteur.

Enfin, l'équipe économie circulaire de la FRTP Ile-de-France est à disposition pour assurer des actions d'animation territoriale.

Pour en savoir plus, contactez-nous à l'adresse : idf-economiecirculaire@fntp.fr.

AGENDA

- **24 mai** : Webinaire de présentation de l'outil de comptage des matériaux sur chantiers, s'inscrire [ici](#).
- **28-29 mai** : Retrouvez l'équipe économie circulaire à l'AMIF, plus d'infos [ici](#).
- **13 juin** : Webinaire de présentation de l'outil SEVE sous l'angle économie circulaire, s'inscrire [ici](#).
- **18 juin** : Webinaire de présentation de l'outil de comptage des matériaux sur chantiers, s'inscrire [ici](#).

À LIRE

- **Note d'informations** : *Solutions en béton à impact environnemental réduit dans les ouvrages d'art, Mars 2024, CEREMA. Plus d'infos [ici](#).*
- **Guide** : *Acceptabilité environnementale de matériaux alternatifs en technique routière - Contrôle environnemental relatif à l'emploi des matériaux alternatifs, 2023, CEREMA. Plus d'infos [ici](#).*
- **Guide** : *«Marchés publics de Travaux : mieux gérer, mieux recycler les déchets de chantiers. FNTP. Plus d'infos [ici](#).*